

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016

L'an deux mil seize, le trente-et-un Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villers Saint Frambourg légalement convoqué le vingt-deux Mars deux mil seize, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis CLEREL, 1^{er} adjoint, pour empêchement du Maire pour raison d'ordre médical.

Etaient présents :

Mme BALANDRA, MM. LECLERE, CRANE – Adjoints au Maire,
Mmes de LAPLAGNOLLE, KIELIGER, MAGNIER, PERON-LECLERCQ,
MM. DARRAS, GENDROT, MADELAINE.

formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné mandat de voter en leur nom : M. DETIENNE à M. GENDROT – Mme LEBORGNE à Mme PERON-LECLERCQ - Mme UKISHIMA à M CRANE – M NOCTON à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme PERON-LECLERCQ



ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du compte rendu de la séance du 25 février 2016 ;
3. Vote du compte administratif de la commune 2015 ;
4. Vote du compte administratif du service de l'assainissement 2015 ;
5. Approbation des comptes de gestion de la commune 2015 ;
6. Approbation des comptes de gestion du service de l'assainissement 2015 ;
7. Délibération portant affectation des résultats constatés au 31 décembre 2015 en section investissement et fonctionnement ;
8. Vote des taxes pour l'exercice 2016 ;
9. Vote du budget de la commune 2016 ;
10. Vote du budget du service assainissement 2016 ;
11. ILEP, signature de l'avenant n°5 de loisirs ;
12. Questions diverses.



PREAMBULE

Monsieur Francis CLEREL, 1^{er} Adjoint, informe les membres du Conseil présents que Monsieur Laurent NOCTON, Maire, ne pourra présider la séance du jour pour des raisons d'ordre médical et qu'il s'en excuse auprès des membres du Conseil.

POINT 1

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne Mme PERON-LECLERCQ en qualité de secrétaire de séance.

POINT 2

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2016

Chaque Conseiller a reçu, préalablement à la séance, le compte rendu de la séance qui est approuvé à l'unanimité.

POINT 3

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2015 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Charles LECLERE, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Laurent NOCTON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et constaté l'absence de budget supplémentaire :

- 1°- Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif de la Commune,
- 2°- Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°- Reconnaît la sincérité des charges rattachées,
- 4°- Arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés 2014		296 000,00 €		250 262,00 €	- €	546 262,00 €
Réalisations de l'exercice	481 020,39 €	534 521,05 €	59 167,18 €	10 344,50 €	540 187,57 €	544 865,55 €
Totaux	481 020,39 €	830 521,05 €	59 167,18 €	260 606,50 €	540 187,57 €	1 091 127,55 €
Restes à réaliser à reporter en 2016			127 103,00 €	15 415,00 €	127 103,00 €	15 415,00 €

POINT 4

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT EXERCICE 2015 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Charles LECLERE, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Laurent NOCTON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et constaté l'absence de budget supplémentaire :

- 1°- Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif du Service Assainissement,
- 2°- Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°- Reconnaît la sincérité des charges rattachées,
- 4°- Arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés 2014		40 708,00 €		61 635,00 €	- €	102 343,00 €
Réalisations de l'exercice	40 954,67 €	27 47,00 €	58 953,80 €	99 672,67 €	99 908,47 €	102 419,67 €
Totaux	40 954,67 €	43 455,00 €	58 953,80 €	161 307,67 €	99 908,47 €	204 762,67 €
Restes à réaliser à reporter en 2016			109 480,00 €	7 126,00 €	109 480,00 €	7 126,00 €

POINT 5

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE EXERCICE 2015 :

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2015 et constaté l'absence de budget supplémentaire qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015,

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POINT 6

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT EXERCICE 2015 :

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2015 et constaté l'absence de budget supplémentaire qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015,

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POINT 7

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES AU 31 DECEMBRE 2015 EN SECTION INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT.

7.1 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le 31 Mars 2016 le compte administratif pour l'exercice 2015 qui présente

- | | |
|---|---------------------|
| - un excédent de fonctionnement d'un montant de | 349.500,66 € |
| - un excédent d'investissement d'un montant de | 201.439,32 € |

Décide, à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2016 le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- En excédent reporté au compte 001 en section Investissement
 - Recettes pour **201.439,32 €**
- En excédent reporté au compte 002 en section Fonctionnement
 - Recettes pour **349.500,66 €**

7.2 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le 31 Mars 2016, le compte administratif pour l'exercice 2015 qui présente :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de **2.500,33 €**
- un excédent d'investissement d'un montant de **102.353,87 €**

Décide, à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2016 le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- En excédent reporté au compte 001 en section Investissement
 - Recettes pour **102.353,87 €**
 - En réserve au compte 1068 en section Investissement, considérant l'excédent de fonctionnement et par l'émission d'un titre de recette,
 - Recettes pour **0,13 €**
- et ce, afin de couvrir le besoin de financement de la section Investissement compte tenu du solde cumulé de **102 354,00 €** des restes à réaliser en dépenses et recettes.
- En excédent reporté au compte 002 en section Fonctionnement
 - Recettes pour **2 500,20 €**

POINT 8

VOTE DES TAXES POUR 2016

Vu l'état n° 1259 portant modification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales, des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2016 et du prélèvement au titre de la garantie individuelle de ressources (GIR) pour ce même exercice, vu les conditions dans lesquelles peuvent être fixé les taux des impôts locaux conformément aux dispositions légales en vigueur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

	Taux année 2015	Taux année 2016	Bases	Produit
TH Taxe Habitation	19.00	19.00	842.300	160 037
T F B Taxe Foncière (Bâti)	23.54	23.54	488.100	114 899
T F N B Taxe Foncière (Non Bâti)	51.04	51.04	41.000	20 926
C F E cotisation foncière entreprise	22.78	22.78	30.300	6 902
TOTAL				302 764 €

POINT 9

VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE 2016

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le Budget Primitif M14 2016, tel que présenté par M Francis CLEREL, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec opérations, et qui s'équilibre comme suit en Recettes et en Dépenses :

- section Fonctionnement **849 324,66 €**
- section Investissement **230 337,32 €**

et décide de ne pratiquer aucun amortissement sur les investissements prévus.

POINT 10

VOTE DU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2016

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le Budget Primitif M14 2016, tel que présenté par M Francis CLEREL, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec opérations, et qui s'équilibre comme suit en Recettes et en Dépenses :

- section Fonctionnement	159 337,00 €
- section Investissement	475 317,00 €

POINT 11

IIEP, SIGNATURE DE L'AVENANT N°5 DE LOISIRS

Le Conseil Départemental de l'Oise n'ayant pas reconduit son dispositif d'aide au fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement pour l'année 2016, cela induit une perte de subvention de 1 138,51 € pour l'IIEP, délégataire du service d'accueil de loisirs sans hébergement, du périscolaire et de la restauration scolaire sur la commune.

En conséquence, il est nécessaire d'apporter une modification à l'avenant de la convention d'affermage signée avec l'IIEP, augmentant le montant de la subvention communale de 1 138,51 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser la subvention supplémentaire de 1 135,51 € correspondant à l'avenant n°5 de la convention d'affermage de l'IIEP 2013-2017 et de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de signer ledit avenant et d'accomplir les formalités nécessaires au règlement de ce dossier.

POINT 12

QUESTIONS DIVERSES

Communauté de Commune Cœur Sud Oise

Le Conseil Municipal est informé que la demande de rattachement de la Communauté de Commune Cœur Sud Oise à la Communauté de Commune de l'Aire Cantilienne a été rejetée lors du vote de la CDCI.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.

Le 1^{er} Maire Adjoint
Francis CLEREL



La Secrétaire de Séance
Catherine PERON LECLERCQ

